

Les Communautés simplifient la vie des profs détachés

ENSEIGNEMENT Les ministres francophone, germanophone et flamand se sont accordés sur le statut des enseignants détachés

Il n'y a pas si longtemps, il était plus facile pour un professeur néerlandophone d'aller travailler en Pologne que de venir enseigner en Wallonie sa langue maternelle... Si des progrès ont déjà été réalisés, force est de constater que les maîtres ne se bousculent pas au portillon alors que la pénurie de profs de langue est bien réelle de ce côté de la frontière linguistique.

Mais tout devrait changer très vite. Les ministres de l'Enseignement des trois Communautés viennent de s'accorder sur deux initiatives : préserver le statut des profs qui passent la frontière linguistique d'une part, et ouvrir une plate-forme trilingue concentrant les offres et demandes d'emploi dans le secteur d'autre part.

En réalité, des initiatives législatives avaient déjà été prises par le passé. Une forme de « congé pour l'exercice d'une mission » dans l'autre Communauté avait été mise au point, sans limite horaire. « L'idée était de faire preuve d'une souplesse maximale, l'enseignant conservant toutes ses relations avec sa Communauté d'origine et étant simplement mis à disposition de l'autre Communauté, qui devait compenser financièrement l'autre Communauté si un déséquilibre entre les échanges devait apparaître », explique-t-on au cabinet Milquet.

Un écueil majeur a cependant

rapidement vu le jour : les salaires des profs ne sont pas identiques selon la Communauté. Un flamand gagne en moyenne 10 % de plus que son homologue francophone. Or, lorsqu'il passe la frontière, il est payé au tarif en vigueur sur ce territoire.

Ces derniers mois, les trois Communautés ont prévu dans leur réglementation des « congés pour mission » permettant aux enseignants nommés d'aller donner cours chez le voisin. En Communauté française, on a modifié un décret de 1996 réglant les détachements et mises en disponibilités pour mission spéciale. Il permet le détachement d'un enseignant dans les Communautés flamande et germanophone ; ces dernières ont fait de même.

Dispositif opérationnel fin mai

Principale amélioration : les profs gardent leur avancement de carrière et les avantages qui y sont liés, et ils restent payés au tarif en vigueur dans leur Région d'origine. Soyons de bon compte, cette disposition intéressera surtout le Flamand qui souhaite venir travailler en francophonie : en passant la frontière linguistique, il garde le différentiel salarial en sa faveur (de 5 à 10 %). Par contre, comme la réciproque est vraie, le francophone qui se verrait bien prof en Flandre... reste payé au tarif francophone. Détail non négligeable : c'est la Com-

munauté d'origine qui continue à rémunérer le professeur, celle d'accueil ne prenant à sa charge que le salaire de l'intérimaire qui le remplace.

Voilà pour les dispositions législatives qui, à ce stade, restent inconnues du public concerné.

« Le mécanisme n'est pas encore utilisé alors qu'il s'avère pourtant très compliqué, essentiellement dans le cadre de l'apprentissage par immersion linguistique, d'engager des locuteurs natifs issus d'une autre communauté linguistique », constate-t-on au cabinet Milquet.

Une autre initiative devrait booster ces échanges : les gouvernements concernés préparent la mise en ligne d'une plate-forme trilingue de collaboration. Elle reprendrait les conditions de recrutement et les exigences en ma-

tière de maîtrise des langues pour chaque Communauté ainsi qu'un module présentant les offres et demandes d'emplois de part et d'autre des frontières linguistiques.

Si les discussions sont clôturées avec la Communauté germanophone, il en reste encore quelques-unes à mener avec la flamande. Quoi qu'il en soit, l'outil devrait être opérationnel courant mai afin d'encourager davantage les échanges dès la prochaine rentrée scolaire. ■

ÉRIC BURGRAFF

la prof « Les élèves trouvent ça chouette »

PORTRAIT

Lokerenoise d'origine, Els Verwilgen enseigne depuis deux ans les mathématiques et l'éveil à des élèves de 3^e primaire de l'institut Sainte-Thérèse de Nivelles. Une expérience qui la comble et dans laquelle elle a plongé un peu par hasard.

« J'enseigne depuis 14 ans et avant d'arriver dans cette école, je ne connaissais pas le principe de l'immersion, relate l'institu-

trice. Chez nous, en Flandre, ça n'existe pas en primaire. A l'époque, j'habitais Genappe et je cherchais un emploi d'institutrice différent de la normale car j'ai toujours aimé la créativité. C'est pour ça qu'avant, je donnais cours dans l'enseignement spécial. Un jour, un ami m'a parlé de l'école Sainte-Thérèse qui s'est lancée dans l'immersion. J'ai aimé l'idée. »

A Sainte-Thérèse, l'immersion commence dès la 3^e maternelle.

Quand ils arrivent chez Els Verwilgen, les élèves ont donc déjà des bases de néerlandais. Suffisantes ? « Oui, réagit l'enseignante. Ensuite, c'est à moi de trouver les moyens concrets et vivants de les faire progresser pour les aider à comprendre les matières que j'enseigne. L'immersion est finalement une très bonne méthode pour les enfants qui ont des difficultés d'apprentissage. Elle développe aussi

beaucoup plus la mémoire et la logique que l'enseignement classique. Là, nous rentrons d'une semaine de classe de mer où ils ont dû parler néerlandais durant tout le séjour. Ils sont très fiers de ce qu'ils ont compris. En quittant la 3^e, ils comprennent 90 %. »

Comprendre, c'est bien, mais le problème des francophones se situe ailleurs, dans l'expression. « Chez les enfants, ça va, rétorque Els. Ils trouvent ça chouette. Par contre, les adultes ont peur que l'on rigole d'eux s'ils commettent des fautes. Dès lors, ils n'osent pas parler. Moi aussi

je fais des fautes quand je parle français, mais je me lance quand même. Ce n'est pas grave... »

Néanmoins, à l'institut néerlandais, Els Verwilgen n'est pas la seule néerlandophone. Elle peut donc parler sa langue maternelle à loisir. Y compris avec les collègues francophones ? « 50 % des instituteurs sont francophones et l'autre moitié est néerlandophone. Je me sens très bien et nous nous entendons très bien d'autant que deux francophones sont parfaitement bilingues. C'est reposant de parfois pouvoir leur parler néerlandais car m'exprimer dans l'autre langue coûte

beaucoup d'énergie. »

De son expérience, Els Verwilgen ne tire donc que du positif. Même si elle émet deux souhaits. « L'idéal serait de disposer de classes comprenant moins d'élèves pour les faire parler plus. Enfin, j'aimerais que la Flandre instaure le même système en primaire et pas seulement en secondaire. » ■

FRÉDÉRIC DELEPIERRE

EN PRATIQUE

Personnel non nommé

Le système de détachement de professeurs entre Communautés avec maintien des droits acquis est organisé à l'intention du personnel nommé. Le personnel contractuel et/ou demandeur d'emploi a évidemment accès aux jobs proposés par les autres Communautés aux conditions émises par celles-ci : salaire flamand pour le prof francophone à Anvers et salaire francophone pour le prof flamand à Namur.

Immersion

Il ne faut pas se voiler la face, le système est surtout destiné à faire apparaître des « native speakers » dans les écoles de la Communauté française organisant des formations en immersion. En 2013-2014, on comptait 158 projets d'immersion dans l'enseignement primaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont 116 en néerlandais, 35 en anglais et 7 en allemand. Côté secondaire, on dénombre 135 projets dont 90 en néerlandais, 40 en anglais et 5 en allemand.